

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue le vendredi 14 juin 2024, à 12 h 45, à l'hôtel de ville de Plessisville, au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville.

Sont présents : Monsieur Pierre Fortier, maire suppléant
Membres du conseil provisoire :
Sylvain Beaudoin Rémi Brassard
Bélinda Drolet Jonathan Dubois
Christine Gingras Marc Morin
Martin Nadeau

Sont également présentes : Madame Justine Fecteau, directrice générale
Maître Geneviève Ferland Lamontagne, greffière

Sont absents : Membres du conseil provisoire :
Joanie Bédard Valérie Desrochers
Marc Gendron Annick Héon

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Labbé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
BOURSE GALA MÉRITAS ÉTUDIANT DU PAM

RÉSOLUTION
N° 203-24

Le maire se retire.

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu

D'ENTÉRINER le versement d'une bourse d'études de 300 \$ à madame Noémie Gagné, étudiante au Centre d'éducation aux adultes André Morissette, visant à la récompenser pour son implication dans la vie étudiante et ses études, sa grande volonté, son courage et sa persévérance tout au long de son cheminement scolaire, lors du Gala Méritas qui a eu lieu le 12 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION
N° 204-24

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À PRIMA

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville s'est dotée, en 2023, d'une politique de la famille et des aînés (PFA) qui réitère son engagement à aménager, sur son territoire, des infrastructures qui favorisent le vieillissement actif;

ATTENDU la nécessité de mettre à niveau les terrains de tennis attenants à l'école Notre-Dame de Plessisville;

ATTENDU l'opportunité que représente cette mise à niveau d'aménager sur le même site des terrains de pickleball, un sport en forte croissance particulièrement auprès des retraités actifs;

ATTENDU QUE l'aménagement de terrains de pickleball figure à l'axe 5 du plan d'action de la PFA de Plessisville;

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu

QUE la Ville de Plessisville s'engage à :

- Autoriser le dépôt de la demande d'aide financière;
- Respecter toutes les modalités du Guide du PRIMA qui s'appliquent à elle;
- Payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- Assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Madame Christine Gingras demande le vote.

Ont voté en faveur : madame Bélinda Drolet, et messieurs Martin Nadeau, Jonathan Dubois, Sylvain Beaudoin, Marc Morin et Rémi Brassard.

A voté contre : madame Christine Gingras.

En faveur : 6 Contre : 1

Adoptée à la majorité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLUTION N° 205-24

OCTROI CONTRAT - RÉFECTION PONT HÉON

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 3 juin 2024 à 11 h, pour les travaux de réfection du Pont Héon sur la rue Saint-Jean;

ATTENDU la recommandation de madame Chantal Genest, ingénieure de la MRC de L'Érable en date du 4 juin 2024;

ATTENDU QUE des quatre (4) soumissions reçues, celle de Les Constructions Randard inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu

DE RETENIR la soumission de Les Constructions Randard inc. pour les travaux de réfection du Pont Héon sur la rue Saint-Jean, pour 124 850 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. Les coûts de ces services seront financés à même l'excédent non affecté de la nouvelle Ville.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice au développement durable à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 206-24**

OCTROI CONTRAT - SÉCURISATION BOULEVARD DES SUCRERIES

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 21 mai 2024 à 11 h, pour les travaux de sécurisation du boulevard des Sucrieries;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Gingras, ingénieur de la firme Les Services EXP inc. en date du 23 mai 2024;

ATTENDU QUE des quatre (4) soumissions reçues, celle de E.M.P inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par madame Bélinda Drolet

Et résolu

DE RETENIR la soumission de E.M.P inc. pour les travaux de sécurisation du boulevard des Sucrieries, pour 810 390 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'AFFECTER la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), aux activités d'investissement pour financer les travaux.

DE FINANCER le solde résiduaire, déduction faite de la subvention pour le paiement des travaux, à même le règlement d'emprunt 016-24 relatif à ce projet.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice du Service du développement durable, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 207-24**

OCTROI CONTRAT - VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2024-2025-2026-2027

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 27 mai 2024 à 10 h, pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques pour 2024-2025-2026-2027;

ATTENDU QUE des cinq (5) soumissions reçues, celle de Gestion Belle-rivière inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

DE RETENIR la soumission de Gestion Belle-rivière inc. pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques pour 2024-2025-2026-2027, pour un montant total estimé à 424 120,01 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. Le coût de ces services pour 2024 est de 114 688 \$, excluant les taxes applicables. Pour 2025 à 2027, il s'ajustera en début de chaque année selon la hausse du prix du carburant et l'IPC.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice du Service du développement durable à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS 026-24 ET 027-24

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements 026-24 Relatif aux travaux de réfection du rang du Golf (suite seg.39) et prévoyant un emprunt de 2 325 200 \$ et 027-24 Abrogeant les règlements 1151, 1721 et 615-18 des anciens territoires de la Ville et de la Paroisse de Plessisville;

Proposé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le *Règlement 026-24 Relatif aux travaux de réfection du rang du Golf (suite seg.39) et prévoyant un emprunt de 2 325 200 \$* et le *Règlement 027-24 Abrogeant les règlements 1151, 1721 et 615-18 des anciens territoires de la Ville et de la Paroisse de Plessisville.*

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 12 h 58.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE